

Le 9 novembre 2011 SAP C

**1889 Programme « Formation postgrade au cabinet médical de premier recours (assistantat au cabinet médical) »
Crédit d'engagement nouveau pluriannuel 2013-2017**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne, sur proposition de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, propose au Grand Conseil d'approuver le financement de 21 postes d'assistantat au cabinet médical par année :

Objet Soutien financier à l'organisation et à la réalisation de 21 stages de six mois d'assistantat au cabinet (à temps complet) par année pendant la période 2013-2017.

Bases légales loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP ; RSB 811.01), article 4, alinéa 1, lettre *d*
loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), article 46, article 48, alinéa 2, lettre *a* et article 50, alinéas 1 et 3
ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), article 152, alinéa 3

Montant du crédit **Fr. 1 049 117.-- par année**

Crédit à allouer **Fr. 1 049 117.-- par année**

Il s'agit de dépenses périodiques nouvelles au sens de l'article 47 et de l'article 48, alinéa 2, lettre *a* LFP, sous la forme d'un crédit d'engagement pluriannuel (art. 50, al. 3 LFP).

Type de crédit / compte / produit n° **Crédit d'engagement pluriannuel à la charge du compte 365000, centre de coûts 910501 (produit Soins aigus somatiques)**

Les dépenses prévues sont inscrites dans le plan financier.

Dispositions particulières Le crédit d'engagement pluriannuel sera vraisemblablement versé comme suit :

2013	CHF	1 049 117
2014	CHF	1 049 117
2015	CHF	1 049 117
2016	CHF	1 049 117
2017	CHF	1 049 117

L'autorisation de dépenses demandée est limitée au 31 décembre 2017. Sur la base des résultats obtenus et en fonction du cadre général de pilotage et de financement de la formation médicale postgrade, une proposition concernant la poursuite du programme sera soumise au Grand Conseil au plus tard en 2017.

Au Grand Conseil